PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2021-04-06

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 21 juin 2021 à 20 h, à la Salle communautaire située au 435 1ière rue du Pied-de-la Montagne, si les normes sanitaires COVID-19 en vigueur le permettent, sinon par vidéoconférence, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

Lot : 5 655 922 & 5 655923
Propriétaires : M. Michel Loyer & Mme Martine Courchesne
Localisation : chemin des Valois
Zonage : RU-5
Superficie : 1 422,9 m² + 19 986,4 m²

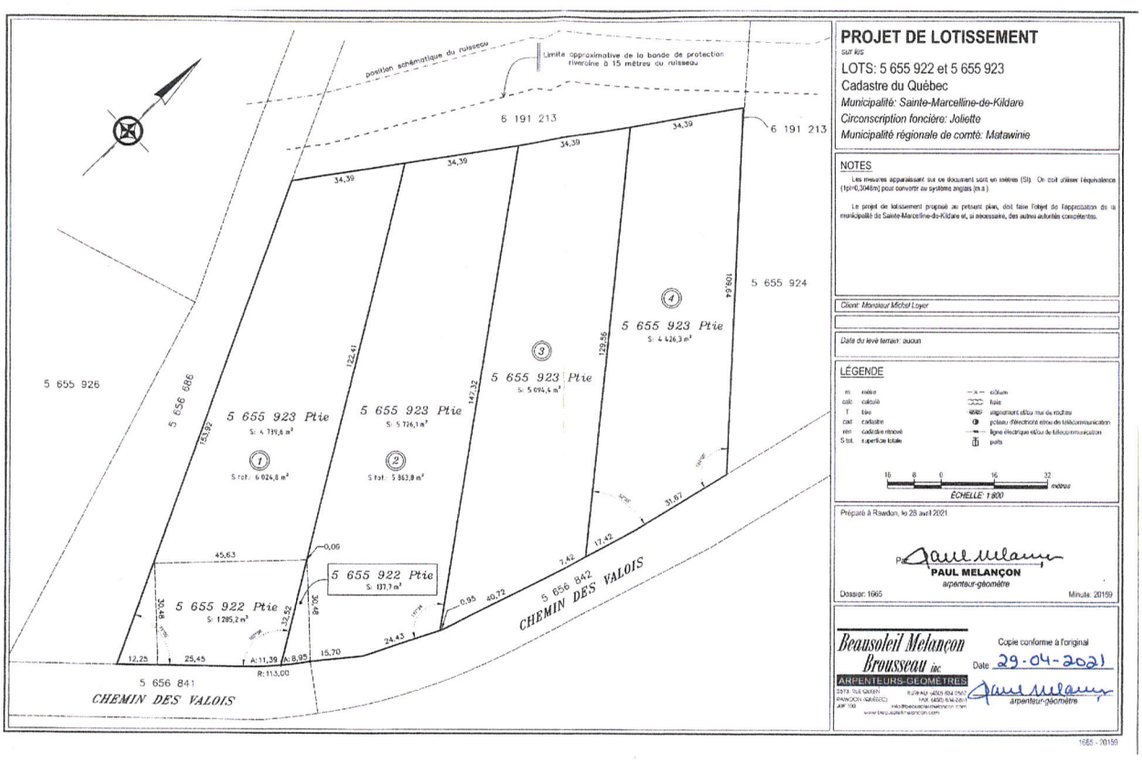

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme quatre lots projetés :

Lot projeté 1 : superficie 4 739,6 m² et frontage 49,09 mètres
Lot projeté 2 : superficie 5 726,1 m² et frontage 49,08 mètres
Lot projeté 3 : superficie 5 094,4 m² et frontage 49,09 mètres
Lot projeté 4 : superficie 4 426,3 m² et frontage 49,09 mètres

Le *Règlement de lotissement no 145-94* stipule à l'article 10.2.1 : *« Sauf exception, tout lot desservi, partiellement desservi ou non desservi doit avoir la superficie minimum et les dimensions minimums précisées à la grille des spécifications. Nonobstant le paragraphe précédent, la superficie et dimensions minimums des terrains non desservis et partiellement desservis doivent répondre aux normes suivantes : Non desservis (ni aqueduc, ni égout)*

Superficie : 3000 m² (32 289 pi²)
Largeur minimale mesurée sur la ligne avant : 50 m (164 pi.) »

Ceci est par consequent non conforme au règlement de lotissement de la Municipalité.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 24e jour de mai 2021.

Vanessa Arbour
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe